

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je comprends de la réponse du ministre qu'il y a 640 000 \$ des taxes des contribuables canadiens et québécois qui ont disparu et le ministre ignore où cet argent est passé. D'ailleurs, le ministre a décrété, l'an dernier, une enquête sur l'utilisation des fonds fédéraux par le conseil de bande.

Le ministre a-t-il reçu les conclusions de cette enquête et sont-elles de nature à justifier ce déboursement de fonds de 640 000 \$?

[Traduction]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je vais prendre note de cette question et communiquer l'information à mon collègue.

Je tiens à rappeler que nous avons hérité d'une situation explosive. Le gouvernement du Québec et celui du Canada ont dépensé plus de 230 millions de dollars. De toute façon, le fait que, maintenant, les gens discutent, négocient et cherchent une solution est nettement préférable à la situation qui existait au départ.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration a l'occasion aujourd'hui de nous montrer ce qu'il entend vraiment par prise de décision et intégrité.

Le ministre n'a qu'à suivre le conseil de ses propres collaborateurs, soit invoquer la loi en vigueur pour expulser sur-le-champ le LAOTIEN Boujan Inthavong, qui fait partie d'une bande de voyous, et annuler la décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Ce voyou s'est joint à d'autres pour battre à mort un jeune de 17 ans. Il a fait l'objet d'une mesure d'expulsion, a interjeté appel et obtenu une décision sur le statut de réfugié en 50 minutes.

Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui quelle décision il a prise dans le cas de Boujan Inthavong? Va-t-il déclarer que ce voyou est un danger public et invoquer les lois en vigueur pour l'expulser aujourd'hui même?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député m'a posé la même question il y a quelque temps.

Je lui ai dit alors et je lui répète aujourd'hui que les agents de l'immigration ont avisé la personne en cause qu'ils recommanderont que les mesures prévues à l'article 53 soient prises dans son cas. La personne en cause dispose d'un certain temps pour répondre. Jusqu'à la fin de ce délai, aucune recommandation ne peut être faite au ministre.

Le député n'a pas à s'inquiéter, dès que la recommandation me parviendra, je saurai très bien quoi faire.

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je ne pose pas ces questions sans raison. Au cas où le

Questions orales

ministre ne le saurait pas, le délai prend fin aujourd'hui, le 28 mars. C'est pourquoi je pose cette question.

Tout ce que nous voulons, c'est aider la police à débarrasser la société de voyous de ce genre.

Je voudrais que le ministre nous dise s'il est vrai qu'il peut vraiment renvoyer ce voyou au Laos en ordonnant son expulsion. Le Laos nous répondra peut-être qu'il ne veut pas de lui. Comment le ministre va-t-il le faire sortir du pays?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la loi prévoit que le ministre peut déterminer qu'une personne est un danger pour la société. Cette recommandation de la part de mes collaborateurs n'a pas encore été faite. Lorsqu'elle aura été faite, le gouvernement et moi-même agirons en conséquence.

* * *

LA TURQUIE

M. Svend J. Robinson (Burnaby-Kingsway, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La semaine dernière, je me suis rendu dans une prison à Ankara, en Turquie, où j'ai rencontré quatre respectés députés du Parlement turc, dont M. Leyla Zana, qui a été condamné en décembre dernier à des peines totalisant 15 ans d'emprisonnement pour avoir défendu les droits humains et démocratiques des quelque 12 millions de Turcs d'origine kurde.

Compte tenu de ces mesures consternantes qui ont été prises contre des parlementaires, le premier ministre peut-il expliquer comment il se fait que son gouvernement compte envoyer une délégation ministérielle en Turquie, le 23 avril, à l'occasion du 75^e anniversaire du Parlement turc? Dans ces circonstances, acceptera-t-il de revoir sa décision qui préoccupe profondément non seulement les députés, mais aussi, j'en suis sûr, beaucoup de Canadiens?

• (1500)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'examinerai certainement cette possibilité. Ce serait peut-être une bonne occasion pour la délégation ministérielle de soulever la question des droits de la personne auprès du gouvernement pendant son séjour en Turquie. Quoi qu'il en soit, j'aimerais que cette question soit soulevée auprès du gouvernement turc.

On pourrait annuler la visite de la délégation, mais on peut aussi envoyer la délégation et lui demander d'aborder la question des droits de la personne.

M. Svend J. Robinson (Burnaby-Kingsway, NPD): Monsieur le Président, compte tenu des très graves violations que le gouvernement turc a commises contre les droits de la personne, des actes qu'il a commis à Chypre et des attaques illégales qu'il a effectuées dans le nord de l'Irak, le premier ministre peut-il expliquer pourquoi le chef de l'aviation turque a été invité au Canada, le mois dernier, et comment il se fait qu'il a même pu piloter un avion CF-5?

Le gouvernement va-t-il enfin faire ce qu'il doit, c'est-à-dire non seulement s'opposer à toute vente de CF-5 à la Turquie, mais, à l'instar de notre allié dans l'OTAN, la Norvège, interdire toute vente d'armes au régime répressif de Turquie?